

Image not found or type unknown



Décharge de responsabilité

Par **Nanar69**, le **26/10/2021** à **09:31**

Lors de l'achat d'un véhicule d'occasion à un professionnel, est-on obligé de signer le document intitulé "décharge de responsabilité" ? N'est-ce pas une clause abusive qui tent à décharger le vendeur en cas de problème sur le véhicule ? Merci pour votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **26/10/2021** à **10:50**

Bonjour

Cela dépend du texte de cette décharge.

Elle peut par exemple concerner l'administratif du véhicule (carte grise, assurance...).

Elle peut aussi signifier que vous souhaitez acheter ce véhicule en l'état où en connaissance des défauts décrits.